

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marchés publics de Fournitures Courantes et
Services

1 - Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Petite-Île – Service Commande Publique

Adresse : 192 rue Mahé de Labourdonnais, B.P. 28 - 97429 Petite-Île

Téléphone : 02 62 56 79 79

Courriel : marches@petite-ile.re

Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

2 - Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

3 - Objet de l'accord-cadre : Prestations de de sonorisation et d'éclairage des spectacles et manifestations.

4 - Caractéristiques principales de l'accord-cadre : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique conformément aux articles L2125-1 1° et R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique. L'accord-cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

5 - Décomposition en lots et montants annuels de l'accord-cadre : La consultation ne fait l'objet d'une décomposition en lot. Les montants annuels sont les suivants :

- **Montant annuel minimum : 15 000 € HT**
- **Montant annuel maximum : 65 000 € HT**

6 - Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme allant du 1er janvier 2020 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) au 31 décembre 2020. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite deux fois pour une période d'un an, soit une durée maximale pouvant aller jusqu'au 31/12/2022.

7 - Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le site internet : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

8 - Critères de sélection des candidatures : Le Pouvoir Adjudicateur sélectionne les candidatures aptes à exercer l'activité professionnelle, disposant de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché. Les pièces à remettre sont indiquées dans le règlement de la consultation.

9 - Critères de jugement des offres : Pour aboutir au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le Pouvoir Adjudicateur se fondera sur les critères suivants avec leur pondération :

- Le Prix (sur la base du montant du DQE) : 60 %
- La Valeur Technique : 40%

Le détail de la notation est précisé dans le règlement de la consultation.

10 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11 - Date limite de réception des offres : les offres, rédigées en français, devront parvenir par voie électronique (via le profil acheteur et selon les conditions définies au règlement de la consultation) avant : le **04./11./2019**, à 12H00 (heure locale, UTC + 4).

12 - Date d'envoi de l'avis à la publication : **24./09./2019**

Petite-Île, le **23.09./2019**



Le Maire

Serge Hoareau